

Centre Hospitalier de Ponteils



Départementale 906 - 30450 PONTEILS et BRÉSIS

Tél. 04 66 56 47 00 / Fax : 04 66 61 20 20

Site : www.ch-ponteils.fr - mail : contact@ch-ponteils.fr

MATÉRIEL MÉDICAL

CLAIRE - LISE VERCIER

Tél. 04 66 61 10 71

Fax 04 66 61 29 41

Avenue de la Libération - 30450 GENOLHAC

Vente & Location



AILE MEDICALE

INTERIM - CDI - CDD - LIBERAL

Des professionnels au service de la santé

7 jours/7 - 24h/24

www.aile-medicale.fr

Votre agence : 328 allée de l'Amérique Latine - 04 66 40 14 45 - 30900 NÎMES

Filière du groupe Synergie



Quincaillerie, Droguerie,
Article maison et jardin...

DE LA CAVE AU GRENIER

Mme Hernandez Frédérique

04 66 46 38 24

fredoher6@gmail.com
28 Avenue des Cévennes
48800 VILLEFORT



RENAULT

**GARAGE
MORAT BE - ST**

Avenue Docteur Prosper Delfau 30160 BESSÈGES

Tél : 04.66.25.05.07

E-mail : garage.moratbest@orange.fr

INSTITUT BARBARA

12 PLACE DES AYRES

ÉPILATIONS VISAGE ET CORPS
MAQUILLAGE SOIRÉE ET MARIÉE
MODELAGE DE RELAXATIONS CORPS
MANUCURE, ONGLERIE
SOIN VAISAGE ET CORPS.

04 66 61 20 18

FERMÉ LE MERCREDI



RESTAURANT
PIZZERIA AU FEU DE BOIS

04 66 46 90 83

10 AVENUE DES CEVENNES
48800 VILLEFORT

LA BRINDILLE



AMBULANCES LES 4 SAISONS

**AMBULANCE
VSL - TAXI**

725 route d'Alès
30530 CHAMBORIGAUD

Mail : patrick.dedet@orange.fr



TÉL. 04 66 61 50 74



LE MOT DU DIRECTEUR

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'être admis au Centre Hospitalier de PONTEILS et nous sommes tous mobilisés pour vous accueillir.

Vous trouverez dans ce livret les informations utiles à votre séjour ainsi qu'un certain nombre d'informations portant sur les scores obtenus par le Centre Hospitalier de PONTEILS sur les indicateurs de mesure de la qualité et de la sécurité des soins définis par la Haute Autorité de Santé.

Sensible à la qualité de l'accueil, les équipes, par leur savoir faire et leurs compétences sont à votre écoute afin de faciliter votre séjour.

Ce livret est conçu pour vous permettre de mieux connaître le fonctionnement du Centre Hospitalier.

Nous espérons qu'il répondra à toutes vos questions.

Le Directeur

SOMMAIRE

I	Présentation de l'établissement	Page 4
II	Présentation des activités du Centre Hospitalier	Page 5
III	L'organisation administrative du Centre Hospitalier	Page 5
IV	Les formalités d'admission	Page 5
V	Les frais d'admission	Page 6
VI	Le forfait journalier	Page 6
VII	La chambre particulière	Page 6
VIII	Pendant votre séjour	Pages 6 - 7 - 8 et 9
IX	Le personnel médical – paramédical – services généraux	Page 9
X	Les formalités de sortie	Page 9
	Consultations et Plateau Technique	Page 10
	Présentation des unités de soins	Page 10 et 11
	Service de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle	Pages 11 et 12
	Service de Soins Infirmiers à Domicile	Page 13
	Charte de la personne hospitalisée	Page 14
	Formulaire de la désignation de la personne de confiance	Page 15
	Questionnaire de sortie	Pages 16 et 17



I - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Historique

Inauguré en 1927 en tant que sanatorium, les bâtiments du Centre Hospitalier de PONTEILS sont exposés plein sud et jouissent d'une vue magnifique sur un parc arboré qui invite à la promenade et à la détente.

Situation géographique

Le Centre Hospitalier de PONTEILS se situe au cœur des Hautes Cévennes sur l'axe ALES - VILLEFORT (D 906) à 45 minutes environ d'ALES au nord du département du Gard, à 630 mètres d'altitude.

Il bénéficie d'un calme et d'une qualité d'air remarquables.



Niveau 1

- Direction
- Cadre Supérieur de Santé
- Affaires Economiques et Financières
- RSIO
- Cellule Qualité et Gestion des Risques
- Secrétariat de Direction et Qualité et Gestion des Risques
- Cadre de Santé
- Ressources Humaines
- Salle du Conseil de Surveillance
- EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- Unité de soins ➡ Soins de Suite et de Réadaptation

Repères

Configuration du Centre Hospitalier :

Niveau rez de jardin

- Bureau des Entrées
- Pharmacie
- Service de Rééducation ➡ Kinésithérapie - Ergothérapie
- Service de Restauration
- Lieu de Cultes
- Salle à manger du personnel et des visiteurs
- Chambre mortuaire
- Unité de soins ➡ Soins de Suite et de Réadaptation
- Service Blanchisserie
- EHPAD (secteur protégé)
- SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)
- Salon des visiteurs (distributeurs de collations)
- Accès au parc

Niveau 2

- Unité de soins : « Court Séjour Médecine »
- Chambre des Familles
- Secrétariat médical
- Bureaux des Médecins
- Service social
- Consultations externes
- Plateau technique (radiologie, matériel d'exploration fonctionnel respiratoire, biologie délocalisée, salle de réentraînement à l'effort)
- Enseignant en Activité Physique Adaptée
- Psychologue
- Diététicienne
- Affaires logistiques



II - PRESENTATION DES ACTIVITES DU CENTRE HOSPITALIER

Vocation

Le Centre Hospitalier de PONTEILS est un établissement public de santé accessible à tout le monde, sans aucune distinction.

Il a pour vocation :

- d'accueillir des patients de proximité, du territoire de santé, et des départements limitrophes afin d'assurer un projet de soins, de rééducation, de réadaptation et de réinsertion de qualité adapté aux pathologies traitées,
- de s'inscrire dans une démarche de prévention et d'éducation, d'information et d'accompagnement des patients et de leurs familles, puis de mettre en œuvre cette démarche interdisciplinaire.
- de travailler en réseau dans le cadre du groupement hospitalier du territoire du Gard dont il est membre.

Pôle médical

- ➡ Une unité de **Court Séjour Médecine** (dont 2 lits identifiés « **Soins Palliatifs** »)
- ➡ Deux **Unités de Soins de Suite et Réadaptation**
- ➡ Un **EHPAD** comprenant un secteur protégé pour personnes âgées désorientées se situe au sein de l'Établissement.
- ➡ Un **Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.)**
- ➡ **Consultations médicales programmées** : pneumologie, gériatrie, cardiologie, gynécologie, obstétrique, diabétologie.
- ➡ Un accueil de **soins non programmés**.
- ➡ Une unité **de rééducation**.
- ➡ Une salle de **radiologie** conventionnelle.
- ➡ Une **Pharmacie** à Usage Interne (PUI).
- ➡ Un **Service social**
- ➡ **Psychologues (« SSR » - « Soins Palliatifs »)**
- ➡ Une **Diététicienne**
- ➡ Une **Musicothérapeute**

Il constitue une offre de soins de proximité pour les habitants de son bassin et développe des partenariats étroits avec le Centre Hospitalier d'ALES notamment au travers d'une convention de direction commune.

III - L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU CENTRE HOSPITALIER

Le Directeur

Représentant légal de l'Établissement, il en assure la gestion permanente. Il est assisté d'un Directoire composé de personnels médicaux et non médicaux.

Le Conseil de Surveillance

Cette instance est composée de représentants des collectivités territoriales, de personnalités qualifiées et de représentants du personnel médical et non médical. Elle se prononce sur les orientations stratégiques de l'hôpital.

Les Organes Consultatifs

- **La Commission Médicale d'Établissement (CME)** : organe représentatif du corps médical.
- **Le Comité Technique d'Établissement (CTE)** : organe représentatif du personnel non médical.
- **Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT)** : organe chargé des conditions de travail et de la sécurité du personnel.
- **La Commission de Soins Infirmiers, Rééducation Médicotechnique** : organe chargé de l'organisation générale des soins et de leur évaluation.

IV - LES FORMALITES D'ADMISSION

En cas d'hospitalisation non programmée, les formalités administratives sont gérées par le Bureau des Entrées. Vous êtes invité(e), vous ou un membre de votre famille, à vous présenter au Bureau des Entrées pour établir votre dossier. C'est ce même service qui se chargera d'obtenir la prise en charge de vos frais de séjour auprès des organismes dont vous dépendez.

Les documents administratifs à fournir

- Une pièce d'identité.
- Votre carte vitale mise à jour (ou une attestation justifiant de l'ouverture de vos droits)
- Si vous adhérez à une mutuelle : votre carte d'affiliation ou attestation de CMU.
- Si vous êtes victime d'un accident de travail : les feuilles de soins remises par votre employeur.
- Si vous êtes pensionné de guerre, bénéficiaire de l'article 115 : votre carnet de soins gratuits.
- Si vous êtes ressortissant d'un pays de l'Union Européenne : la carte européenne d'assurance maladie.
- Pour l'hospitalisation d'un mineur : la signature d'une autorisation de soins par les parents ou la personne responsable est obligatoire.



Les documents administratifs à remplir

• Le formulaire de désignation de la personne de confiance **joint, à la fin de ce livret.**

Les documents médicaux à fournir

- Un certificat établi par votre médecin traitant ou un praticien hospitalier, prescrivant la nécessité de l'admission.
- Votre Carnet de Santé à présenter au médecin lors de l'admission.
- Les résultats d'examen (radios, analyse, etc... s'il y a lieu).
- La liste des médicaments : (n'oubliez pas SVP d'apporter votre traitement en cours).

V - LES FRAIS D'ADMISSION

Si vous êtes assuré social, votre caisse réglera une partie de votre séjour ; il restera à votre charge ou à celle de votre mutuelle les frais d'hospitalisation (ticket modérateur et forfait journalier).

Si vous n'êtes pas assuré social ; il vous est conseillé de prendre rendez-vous avec l'assistante sociale qui pourra selon votre situation, vous aider à rétablir vos droits (sécurité sociale, CMU, aide médicale).

VI - LE FORFAIT JOURNALIER

Facturable à la fin de chaque mois et exigible à la sortie selon le tarif en vigueur, il est dû pour toute personne admise en hospitalisation complète y compris le jour de sortie. Il existe des cas de dispense de paiement de ce forfait, renseignez-vous auprès du Bureau des Entrées (**article 115**, accident du travail ou maladie professionnelle). Le forfait journalier peut être pris en charge par votre mutuelle.

VII - LA CHAMBRE PARTICULIERE

Vous pouvez bénéficier d'une chambre particulière selon les disponibilités à votre charge ou celle de votre mutuelle.

VIII - PENDANT VOTRE SEJOUR

1 - VOTRE SÉJOUR AU QUOTIDIEN

Les repas

Les menus sont établis sous le contrôle d'une diététicienne : ils tiennent compte de votre régime et de vos coutumes religieuses.

Un membre de votre famille ou un ami peut prendre ses repas sur place en salle à manger ou en chambre. Des tickets repas sont délivrés au Bureau des Entrées du Lundi au Vendredi jusqu'à **18H00**. Il est préférable de commander son repas l'avant-veille au **04 66 56 47 00**.

Les repas servis en chambre

➔ Petit déjeuner : à partir de **8 H 00**.

➔ Déjeuner : à partir de **12 H 00**.

➔ Goûter : à partir de **15 H 30**.

➔ Dîner : à partir de **18 H 30**.

Le linge

Veillez apporter vos vêtements, votre linge et vos objets personnels de toilette (brosse à dents, peigne, rasoir ...).

Le téléphone

Vous recevez les appels téléphoniques directement dans votre chambre. Votre numéro d'accès direct vous est communiqué dès votre entrée. Vous pouvez appeler l'extérieur après en avoir fait la demande au Bureau des Entrées qui vous attribuera un code confidentiel, moyennant une somme de votre choix. Si à votre départ vous n'avez pas utilisé tout le crédit, l'argent ne sera pas récupérable.

Nous vous rappelons que l'utilisation des téléphones mobiles est interdite dans l'enceinte de l'hôpital. Vous pouvez joindre le standard grâce à votre téléphone en composant le **9**.

Le courrier

Il est distribué en fin de matinée du Lundi au Vendredi. Les mandats et les lettres recommandées vous sont remis dans votre chambre. Vous pouvez déposer votre courrier au Bureau des Entrées, des timbres y sont également en vente. Le journal est distribué dans les chambres (sauf le dimanche). Pour le recevoir, inscrivez-vous auprès du Bureau des Entrées.

La télévision - Internet

Chaque chambre dispose d'une télévision payante. Dès votre admission, adressez-vous auprès du Bureau des Entrées. Si vous souhaitez en bénéficier, vous pouvez sur demande obtenir un code WIFI.

Coiffure, Pédicurie

Vous pouvez faire appel aux services d'un coiffeur (à la demande) ou à ceux de la pédicurie (à la demande). Pour ces prestations payantes, veuillez-vous adresser au personnel de votre unité de soins.

Les effets personnels

L'établissement n'est pas responsable des valeurs, moyens de paiement et objets précieux que vous garderez durant votre hospitalisation (**Loi 92-614 du 6 juillet 1992 et décret 93-550 du 27 mars 1993**). Il vous est recommandé de les déposer auprès du Bureau des Entrées qui vous remettra un reçu.

Les cultes

La liste des représentants des cultes est disponible au Bureau des Entrées. Une messe est célébrée un vendredi sur deux.



Décès

Formalités de sortie de corps : renseignez-vous auprès du Bureau des Entrées. La famille a le libre choix en ce qui concerne la compagnie des Pompes Funèbres.

2 - L'ANIMATION

L'animatrice intervient au sein de l'EHPAD et propose des activités aux résidents.

En revanche, depuis 2005, l'Association « Jours de Fête » conçoit, produit et réalise des programmes « Culture à l'Hôpital » destinés à tous les patients du Centre Hospitalier de PONTEILS.

3 - LA MUSICOTHÉRAPIE

Une musicothérapeute intervient auprès des patients en « Soins Palliatifs », sur prescription médicale et à la demande du patient ou de ses proches, si possible.

4 - LE SERVICE SOCIAL

Ne restez pas seul face à vos difficultés.

Une assistance sociale est à votre disposition sur rendez-vous. Elle peut intervenir dans la chambre du patient.

Elle vous informe et vous accompagne dans la recherche de solutions concernant notamment :

- les démarches administratives,
- les difficultés liées à la prise en charge de l'hospitalisation,
- les conséquences de la maladie dans la vie professionnelle /privée,
- l'organisation de la sortie,
- l'aide au retour à domicile.

5 - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES SOINS

Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

Élément fondamental de la politique d'amélioration de la sécurité et de la qualité des soins de tout établissement de santé, la Lutte contre les Infections Nosocomiales est une priorité de santé publique définie par la Conférence Nationale de Santé en 1996, 1997 et 1998. Une infection nosocomiale **est une infection associée aux soins (I.A.S.)** qui englobe tout événement infectieux en rapport plus ou moins proche avec un processus, une structure, une démarche de soins dans un sens très large.

Le Centre Hospitalier de PONTEILS est doté d'un C. L. I. N., d'une Equipe Opérationnelle d'Hygiène (E. O. H.), d'un Comité d'Antibiotiques, d'une Cellule de Travaux et d'une Cellule de Signalement.

Règles d'hygiène

Votre famille ou vos proches sont invités à respecter quelques règles d'hygiène simples :

- Retarder leur visite en cas d'infection en cours (grippe...)
- Limiter le nombre de visiteurs

- Ne pas toucher le matériel en général (perfusions...)
- Ne pas s'asseoir sur le lit
- Ne pas apporter de fleurs en pot
- Ne pas introduire d'animaux

Sécurité Incendie

En cas d'incendie, vous devez respecter les plans d'évacuation et les consignes affichés dans chaque service. Gardez votre calme, suivez les indications du personnel hospitalier. N'utilisez pas les ascenseurs. L'hôpital est doté d'un système de sécurité incendie performant et met tout en œuvre pour assurer votre sécurité et prévenir les risques.

6 - VOTRE DOSSIER D'HOSPITALISATION

Secret Médical

Le secret médical durant votre hospitalisation vous est garanti. Le médecin hospitalier qui vous suit est le seul habilité à donner de vos nouvelles à votre famille, sauf refus de votre part. Conformément à la Charte du Patient Hospitalisé, vous pouvez demander à consulter votre dossier.

Accès au dossier médical

"Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé..." (Extrait de l'article L1111-7 du Code de la Santé publique - Loi du 4 mars 2002). Le demandeur doit être le patient lui-même ou son tuteur.

En outre, pour les mineurs, sous réserve de situations juridiques particulières, les parents ont accès au dossier médical. Les modalités d'accès au dossier médical, de même que le mode de communication seront précisés au demandeur par le secrétariat médical de Ponteils (poste 4810).

Des informations sont également disponibles dans le règlement intérieur de l'établissement qui se trouve sur le site internet de l'établissement.

Informatique et Liberté

Le Centre Hospitalier dispose d'un système informatique destiné à gérer plus facilement le fichier de ses patients et à réaliser des travaux statistiques anonymisés et ceci dans le strict respect du secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et même d'opposition sur toutes les informations vous concernant, recueillies au cours de votre consultation ou de votre hospitalisation (**articles 26, 27, 34 et 40 de la Loi du 06 janvier 1978** relative à l'information, aux fichiers et aux libertés).

L'information du patient et de ses proches.

Le consentement éclairé et loyal du patient est requis pour tout acte médical (excepté si son état rend nécessaire un acte auquel il n'est pas à même de consentir) ; dans cette démarche, le patient est informé des bénéfices et des risques des actes envisagés. Vous pouvez refuser un acte diagnostique ou un traitement, l'interrompre à tout moment



à vos risques et périls. Vous bénéficiez durant votre séjour, d'une garantie de non divulgation de votre présence.

La personne de confiance et la personne à prévenir

Lors de votre admission, il vous sera demandé de choisir une personne à prévenir le temps de votre hospitalisation. Toujours lors de votre admission, il vous est possible de désigner une personne de confiance. Cette dernière vous accompagnera dans vos démarches et décisions, elle peut s'exprimer en votre nom et selon vos souhaits. Vous pouvez la désigner dès votre admission ou pendant votre hospitalisation.

Dossier du Patient Personnalisé (D.M.P.)

Pour améliorer la prise en charge de votre état de santé, vous avez la possibilité de demander au bureau des entrées la création de votre **Dossier Médical Personnel**.

Ce dossier permettra aux médecins, avec votre autorisation, d'y faire figurer les éléments médicaux utiles aux autres confrères qui seront éventuellement amenés à vous prendre en charge par la suite.

7 - SOINS

Suivi des soins

L'établissement de santé assure le diagnostic, le traitement et la surveillance des malades.

Il dispense des soins curatifs, préventifs ou palliatifs et veille à la continuité de ces soins à l'issue de l'admission des patients.

Refus des soins

Le patient est placé au centre de la décision en matière de soins et aucun acte médical ne peut être pratiqué sans son consentement libre et éclairé. Cependant, le médecin doit mettre tout en œuvre pour convaincre le patient d'accepter les soins indispensables.

Si le refus de soins persiste, le médecin fera signer au patient une attestation de refus de soins et/ou sortie contre avis médical. Si la vie du patient est en danger, le médecin doit passer outre son refus.

Douleur

L'établissement s'efforce de prendre en compte la dimension douloureuse, physique et psychologique des personnes hospitalisées ou hébergées (**Loi n° 95-116 du 4 février 1995 et circulaire DGS/DH n° 98/586 du 22 septembre 1998**).

L'établissement a mis en place le C. L. U. D. (Comité de Lutte contre la Douleur) en **2004**.

La douleur est prévenue, dépistée, évaluée, soulagée et traitée.

Une prise en charge médicamenteuse et non médicamenteuse est assurée dans l'établissement.

Directives anticipées

Que vous soyez en bonne santé, atteint d'une maladie grave ou non, vous pouvez, au cours de votre séjour, rédiger vos « directives anticipées » : ce sont vos volontés et souhaits, exprimés à l'écrit et à l'avance, sur la possibilité de refuser ou de poursuivre, de limiter ou d'arrêter des traitements, y compris le maintien artificiel de la vie, ou de bénéficier d'une sédation profonde et continue. Vous pouvez en parler à l'équipe médicale et soignante pour qu'ils vous aident dans votre démarche. Un modèle peut être mis à votre disposition pour vous aider à les écrire. Les professionnels de santé respectent vos volontés exprimées dans les directives anticipées qui sont portées à leur connaissance, conformément à la législation en vigueur.

Si vous avez déjà rédigé celles-ci, transmettez-les à l'équipe médicale et soignante ou informez-les du lieu où vous les avez rangées ou qui les détient.

Vos directives anticipées sont valables sans limite dans le temps et vous pouvez les réviser ou les révoquer à tout moment.

Soins Palliatifs

Les patients en « Soins Palliatifs » reçoivent des soins d'accompagnement qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Les familles et proches ont à leur disposition une salle (située au niveau 1) et une chambre (située au fond de l'unité de soins : « Court Séjour Médecine » - niveau 2).

8 - DÉMARCHE « QUALITÉ »

En vue d'améliorer de façon systématique la qualité des soins et la prise en charge globale du patient, une politique de Démarche « Qualité » est engagée depuis 1999.

Au Centre Hospitalier de PONTEILS, cette démarche est menée par la Cellule « Qualité et Gestion des Risques ».

9 - VOTRE SATISFACTION

Donnez-nous votre avis

Pour connaître votre appréciation sur l'établissement et en améliorer le fonctionnement, vous pouvez remplir le questionnaire de sortie **joint, à la fin de ce livret**.

La Commission des Usagers et la Permanence des Représentants des Usagers.

Cette commission a pour mission de veiller au respect des droits des usagers. Elle facilite leurs démarches et contribue par ses avis et propositions, à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients.

Elle peut aussi assister et orienter les patients et leurs proches. La composition de la Commission des Usagers est affichée au niveau du bureau des entrées de l'hôpital.



10 - EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme

- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital. La même interdiction vaut pour les cigarettes électroniques.
- L'apport et la consommation de boissons alcoolisées sont formellement interdits.
- Si vous devez vous faire remettre des denrées alimentaires demandez en l'autorisation au médecin, ceci dans l'intérêt de votre traitement et de votre santé. Les denrées périssables sont interdites.

Vie en collectivité

Pour préserver le repos de vos voisins, il convient d'user avec discrétion des appareils de radio et des postes de télévision et d'éviter les conversations trop bruyantes. Vous pouvez interdire l'accès de votre chambre à tout visiteur dont vous jugerez la présence indésirable.

Respect du bien public

L'établissement met à votre disposition le matériel nécessaire au bon déroulement de votre rééducation (cannes, fauteuil, attelle...) et de votre séjour (bibliothèque,). Ce matériel doit être restitué au plus tard le jour de votre départ, aux personnes qui vous l'ont délivré. Toute dégradation ou perte fera l'objet d'un remboursement.

Les visites

Vos parents et amis peuvent se rendre à votre chevet de **11 H à 20 H**. Il est possible, pour un de vos parents proches, de rester auprès de vous la nuit, si votre état de santé le justifie, en ayant préalablement fait la demande auprès de l'équipe soignante. Les visiteurs n'ont pas accès aux plateaux techniques. Les visiteurs peuvent volontiers profiter du parc pour y pique niquer pendant la belle saison ou prendre des repas visiteurs.

Les sorties temporaires

Toutes les sorties temporaires se font sur autorisation du médecin qui en informera le cadre du service (retour obligatoire avant **18 H**).

Les sorties contre avis médical :

- engagent votre entière responsabilité
- font l'objet d'une décharge
- entraînent éventuellement des frais de transport qui sont à votre charge.

IX - LE PERSONNEL MEDICAL PARAMEDICAL - SERVICES GENERAUX

Vous pourrez aisément identifier toutes les catégories de personnels par l'inscription sur leur tenue de leur nom et fonction.

Le Corps Médical :

Le corps médical de l'établissement est composé de Praticiens Hospitaliers, de Praticiens Attachés, de Praticiens Attachés-Associés et de Praticiens Contractuels.

Les Equipes de Soins :

Le Cadre supérieur de Santé

Assure la responsabilité et la coordination des Soins de l'ensemble des Secteurs de Soins et se tient à la disposition des familles et des intervenants extérieurs.

Le Cadre de Santé est présent sur l'établissement et reste votre interlocuteur privilégié pour répondre à vos interrogations.

Les Infirmier(e)s

Dispensent les soins sur prescription du médecin et selon leur rôle propre pour les actions de soins visant à protéger, maintenir, restaurer la santé et l'autonomie des personnes soignées.

Les Aides-soignant(e)s et les Agents des Services Hospitaliers

Effectuent des soins d'hygiène et de confort sous la responsabilité de l'infirmier(e).

L'Equipe de Rééducation :

Kinésithérapeutes, Ergothérapeute et Enseignant APA (Activités Physiques Adaptées)

Assurent sur prescription médicale, les soins de rééducation et réadaptation fonctionnelle et respiratoire.

Les Secrétaires Médicaux :

Assurent le secrétariat des Unités de Soins.

Les Services Généraux :

Les agents du **Service Technique**, de l'Equipe Centrale de Nettoyage, du **Service de Restauration et la Blanchisserie et des Services administratifs** contribuent à votre confort et à la qualité de votre séjour.

X - LES FORMALITES DE SORTIE

Votre sortie doit obligatoirement être décidée par les médecins du Centre Hospitalier de PONTEILS.

Pour accomplir les formalités de départ, il convient de vous adresser au personnel infirmier de votre service et au bureau des admissions-sorties.

Le choix du transporteur vous incombe.

Avant votre sortie, n'oubliez pas de remplir le questionnaire de sortie joint au présent livret et de le déposer sous enveloppe dans la boîte à lettres prévue à cet effet.

Merci pour votre participation qui permettra d'amener des réflexions et des axes d'amélioration.



CONSULTATIONS PLATEAU TECHNIQUE

I - LES CONSULTATIONS ►►► POUR LES PATIENTS EXTERNES

Accueil des consultants externes :

Petite chirurgie, traumatismes. Soins médicaux divers
(7 jours/7 - 24 H/24).

Consultations médicales programmées :

Pour prendre un rendez-vous, contacter le secrétariat médical **Tél. : 04 66 56 48 10 ou 04 66 56 47 05**

II - LE PLATEAU TECHNIQUE

Radiologie :

Sur prescription du médecin traitant et après avoir pris rendez-vous avec le secrétariat médical au **04 66 56 48 10 ou 04 66 56 47 05.**

Un manipulateur radio diplômé d'état vous reçoit du lundi au vendredi de **10H00 à 17H30.**

Vos radiologies seront interprétées par un radiologue agréé, le compte rendu sera à votre disposition dans les 48 heures.

Biologie délocalisée :

A usage interne, en partenariat avec un Laboratoire.

Pharmacie :

Le Centre Hospitalier de PONTEILS dispose d'une pharmacie à usage intérieur (P.U.I.) qui assure une délivrance nominative des médicaments aux patients, le pharmacien travaille en complémentarité avec les médecins pour sécuriser la prise en charge médicamenteuse.

Matériel d'exploration :

Gazométrie - Test à l'effort - Exploration fonctionnelle respiratoire - Electrocardiogramme

PRESENTATION DES UNITES DE SOINS

I - UNE UNITE ►►► COURT SEJOUR MEDECINE

Accueil : 11 lits, dont 2 lits de soins palliatifs et 1 hospitalisation de jour.

Soins palliatifs :

Soins de confort (notamment prise en charge de la douleur).
Accompagnement du patient et de son entourage.

L'équipe :

Un médecin et une équipe de soignants formée aux pathologies traitées.

Une psychologue dédiée à la prise en charge des patients en Soins Palliatifs.

La prise en charge :

- Pathologies aiguës de médecine générale, pneumologique et spécifiques aux personnes âgées.
- Bilans évolutifs des pathologies chroniques.

Les moyens techniques spécifiques

L'unité de Court Séjour Médecine est équipée de moyens techniques performants : respirateurs, scopes, défibrillateurs, pousses-seringues, pompes à perfusion, matelas pour la prévention d'escarres.



II - DEUX UNITES DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION « Polyvalent »

Accueil : 34 lits.

L'équipe :

Des médecins et une équipe de soignants formée aux pathologies traitées.

Une IDE diplômée en « Plaies et Cicatrisation ».

Une psychologue, une diététicienne, une assistante sociale.

La prise en charge :

Gériatrie

- Ré-autonomisation.
- Prise en charge des déficiences intellectuelles et troubles du comportement (maladie d'Alzheimer ou autres).
- Bilan gériatrique (bilan cognitif, nutritionnel et postural ...).

Cicatrisation dirigée

- Prise en charge d'escarres, d'ulcères, de plaies complexes.
- Thérapie par pression négative.
- Travail en collaboration avec le Réseau « Plaies et Cicatrisation » du LANGUEDOC ROUSSILLON.

Rééducation orthopédique

- Suite d'intervention chirurgicale ou de traumatismes non opérés.

SERVICE DE RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE

Prise en charge neurologie, traumatologie, rhumatologie, gériatrie, pneumologie...

L'équipe :

Deux kinésithérapeutes, une ergothérapeute, un brancardier.

La prise en charge :

L'unité de rééducation reçoit : **les patients hospitalisés**, sur prescription d'un médecin du Centre Hospitalier, du lundi au vendredi, 9 H - 16 H 30, **les patients en consultation externe** adressés par leur médecin traitant. **9 H - 12 H**

La kinésithérapie :

La salle de kinésithérapie est équipée d'arthromoteurs, de cages de pouliothérapie, d'un tapis roulant, de vélos, de barres parallèles, d'un stepper, de guidons de transfert, d'une table de verticalisation, d'électro stimulateurs, d'émetteurs à ultrasons...





Indications concernées :

Neurologie :

affections neurologiques centrales et périphériques

Traumatologie :

fractures, entorses, atteintes musculaires

Rhumatologie :

affections articulaires des membres et du rachis

Gériatrie :

troubles de l'équilibre, perte d'autonomie et désorientation

Pneumologie :

insuffisance respiratoire aiguë et chronique

Algologie :

prise en charge de la douleur par des moyens non médicamenteux : massages, physiothérapie, relaxation.

Drainage lymphatique :

manuel et mécanique.

L'ergothérapie :

En complémentarité avec les kinésithérapeutes, l'ergothérapeute est chargée de la rééducation, de la réadaptation et de l'entretien des fonctions motrices, cognitives et sensorielles selon la pathologie.

Travail de ré-autonomisation, de l'équilibre et activités de la vie quotidienne

Présentation et travail avec des aides techniques

Travail des transferts en salle et en chambre

Travail des préhensions et détente

Evaluation et stimulation des fonctions supérieures (mémoire, gnosies, praxies, schéma corporel et repères temporo-spatiaux)

Préparation du retour à domicile en collaboration avec l'équipe du CH de Pontails (service social, médecins, kinésithérapeutes, et SSIAD), et des partenaires extérieurs (EGERI, CLIC).



Salle de réhabilitation respiratoire



Salle de rééducation fonctionnelle



Box de physiothérapie

L'ENSEIGNANT EN APA : l'expert activité physique et santé des équipes pluridisciplinaires

L'EAPA est un professionnel de la relation éducative spécialisé dans le domaine de l'Activité Physique et sportive adaptée. La pratique APA s'adresse aux patients atteints d'une maladie respiratoire chronique de type broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) présentant, dans certains cas, un handicap physique, sensoriel, mental, social ou une avancée en âge dont le comportement ou les conditions de vie réduisent leur niveau d'activités physiques.

De par son expertise en activité physique et santé et au sein d'un projet institutionnel, l'EAPA vient compléter la prise en charge globale des patients.

Dans une perspective de santé, il propose des pratiques corporelles qui visent à optimiser individuellement les ressources physiques, psychologiques, cognitives et sociales de population à besoins spécifiques à des fins d'éducation, de prévention, de réadaptation et d'intégration ; il reste maître de sa technique en complément de l'action des autres acteurs, dans le respect des indications et contre-indications médicales.



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S. S. I. A. D.)

Aide à la toilette - soins de confort - soins infirmiers (7 jours /7)

L'équipe :

Une infirmière coordinatrice chargée de l'organisation de la prise en charge des soins et de l'encadrement des aides-soignant(e)s.

Huit aides-soignant(e)s qui effectuent des soins d'hygiène et de confort et apportent l'aide nécessaire aux actes de la vie quotidienne.

La mission :

Le S. S. I. A. D. s'adresse aux personnes âgées (+ 60 ans) et aux personnes handicapées résidant sur les communes environnantes.

Objectifs :

- Faciliter le maintien à domicile.
- Sauvegarder et restaurer l'autonomie.
- Aider au retour à domicile après hospitalisation.
- Eviter et retarder le placement en milieu hospitalier

ou maison de retraite.

- Aider l'entourage de la personne âgée ou handicapée.
- Assurer la continuité des soins à domicile.

La prise en charge :

Le S. S. I. A. D. intervient à la demande de la famille ou de l'usager sur prescription médicale. Intervention intégralement prise en charge par l'ensemble des régimes de sécurité sociale, sans avance de frais.

L'infirmière coordinatrice se rend au domicile pour établir avec l'usager et sa famille :

- **Un plan d'aide personnalisé** : intervention des aides-soignant(e)s , aménagement du domicile, portage des repas, installation de téléalarme.
- **Une mise en relation** avec les services médicaux, sociaux et d'aide à domicile en fonction des besoins de la personne.



CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

Principes généraux Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

1 - Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 - Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 - L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 - Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 - Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 - Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 - La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 - La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 - Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 - La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 - La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

- Le patient est en mesure de désigner une personne de confiance
 Le patient n'est pas en mesure de désigner une personne de confiance

Etiquette patient

FORMULAIRE DE DESIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

En application de l'article L1111-6 du Code de la santé publique et de l'article L311-5-1 du Code de l'action sociale et des familles,

Je soussigné(e),

(Nom et Prénom), patient(e) majeur(e) hospitalisé(e) au CHAC,

Né(e) le : à :

Déclare : avoir reçu l'information relative à la personne de confiance et de ne pas souhaiter en désigner une.

avoir reçu l'information relative à la personne de confiance et souhaite en **désigner une comme personne de confiance durant cette hospitalisation :**

(Nom et Prénom)

Qualité (lien avec la personne)

Né(e) le : à :

Demeurant :

Téléphone(s) : / EMail :

J'ai été informé(e) de sa désignation comme personne de confiance. Cela vaut pour toute la durée de mon hospitalisation, sauf si je la révoque ainsi que la loi m'y autorise à tout moment.

Je lui ai fait part de mes directives anticipées telles que définies à l'article 1111-11 du Code de la santé publique, si un jour je ne suis plus en état d'exprimer ma volonté : oui non

Je lui ai remis un exemplaire des mes directives anticipées : oui non

Date : Signature du patient hospitalisé : Co-signature de la personne de confiance :

Cas particuliers, si vous êtes dans l'impossibilité de remplir et de signer le document, les témoins désignés ci-dessous attestent que la personne de confiance que vous avez désignée est bien celle mentionnée ci-dessus :

Date : Nom et prénom Témoin 1 : Nom et prénom Témoin 2 :

Signature Témoin 1 : Signature Témoin 2 :

NB : Si vous souhaitez révoquer la personne de confiance identifiée ci-dessus, veuillez compléter un nouveau formulaire, le dernier daté faisant foi.



Madame, Monsieur,

Vous avez été hospitalisé(e) au Centre Hospitalier de Ponteils. Ici, notre souci de qualité repose sur vos appréciations et vos suggestions, c'est pourquoi nous vous remettons ce questionnaire, que vous voudrez bien compléter et déposer lors de votre sortie, dans la boîte prévue à cet effet et placée dans le hall d'accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Vos remarques seront examinées avec la plus grande attention par notre équipe « Qualité » qui travaille à l'amélioration de votre confort. Nous vous remercions de votre aimable coopération.

La Direction

QUESTIONNAIRE DE SORTIE

Court séjour médecine

Soins de suite et réadaptation Pneumologie (niveau 0)

Soins de suite et réadaptation Polyvalent (niveau 1)

Est-ce votre premier séjour dans notre établissement ? oui non

Vous remplissez le questionnaire

seul avec l'aide d'un proche avec l'aide d'un membre du personnel

Avant votre arrivée ici, avez-vous consulté notre site internet ? oui non

VOTRE ACCUEIL

Avez-vous été satisfait(e) de :

	Très Satisfait(e)	Satisfait(e)	Peu satisfait(e)	Info.inexistante
La signalisation des locaux et des services au sein du CH				
L'accueil au bureau des admissions				
L'accueil dans votre unité de soins				
Le livret d'accueil				
Votre premier contact avec le médecin				
Votre premier contact avec l'équipe soignante				
Votre prise en charge lors de votre arrivée				

Avez-vous pu identifier les fonctions des différentes personnes ? oui non

LES SOINS

Votre douleur a-t-elle été prise en compte ? oui non

Votre douleur a-t-elle été soulagée ? oui non

Votre intimité a-t-elle été respectée ? oui non



POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE

JÉRÉMY ROUX

Intervention 24h/24, dimanche et jours fériés - Transport de corps
Thanatopracteur Diplômé d'État - Contrat décès - Devis obsèques
Admission funéraire - Marbrerie - Photos porcelaine - Gravure
Tous monuments en granit - Inhumation et crémation

Tél. : 04 66 46 28 06 - pf.roux@orange.fr

50 Grand rue - 30450 Génolhac

Un service moderne, dans le respect des convictions.



BLANC BRUN
Partageons le meilleur

MAYOL BORDARIER
ELECTROMÉNAGER • IMAGE • SON
CHAUFFAGE/CLIM • ANTENNISTE

VENTES/SAV TOUTES MARQUES

A côté des pompes

R.D. 906, 30450 GÉNOLHAC
TÉLÉPHONE : 04 66 61 19 61
www.blancbrun-mayol-bordarier.fr - mayolbordarier@orange.fr

 **RENAULT ALES** 

Quai du mas d'hours - Rocade sud
Tél 04 66 56 22 22
www.renault-ales.fr

CONTROLE TECHNIQUE
de Génolhac

Zone artisanale

Benoît POLGE
04 66 52 47 07





Catherine BLACLARD
Quartier l'Estournal
48220 LE PONT DE MONVERT
04 66 45 80 79

VENTE & LOCATION
Matériel Médical

Vous recherchez un établissement de santé ?

santeenfrance.fr



